UQÀM

PLAN DE COURS
AUTOMNE 2017 – HIVER 2018

MAT7120 Séminaire en didactique des mathématiques

Doris Jeannotte
Bureau PK-5915, tél. Poste 5265, courriel : doris.jeannotte@uqam.ca
Jean-Francois Maheux
Bureau PK-5825, tél. Poste 3967, courriel : jfuqam@gmail.com

Local du cours : PK-5115

DESCRIPTION

Ce cours permettra aux nouveaux étudiants à la maitrise de se familiariser avec le milieu de la recherche en didactique des mathématiques et ses diverses problématiques. Il est aussi une occasion d'être en contact avec des chercheurs en didactique des mathématiques (de l'UQAM et d'ailleurs), de même qu'avec des étudiants en rédaction de thèses ou mémoires.

Il est à noter que les conférences du séminaire qui auront lieu à l'UQAM sont ouvertes au public, en particulier aux professeurs et étudiants gradués des quatre universités montréalaises.

ORGANISATION

Ce cours est l'un des deux cours obligatoires du programme de la concentration didactique des mathématiques de la maitrise en mathématiques. Normalement, il est suivi à la première année d'entrée à la maitrise. Il comporte une première rencontre au début de la session d'automne, 8 séminaires internes répartis pendant les sessions d'automne et d'hiver, l'équivalent de 4 séminaires externes (ces nombres pourraient changer légèrement durant l'année) ainsi qu'une rencontre synthèse à la fin de chacune de ces sessions.

À chacun des séminaires internes, un conférencier est invité à venir présenter les résultats d'une recherche en didactique des mathématiques. Les présentations sont suivies d'une période de discussion. Chaque conférencier va proposer 2 lectures en préparation à la présentation. Il est essentiel de lire ces textes et d'en discuter sur le Forum MOODLE. L'animation de la discussion lors des séminaires est assurée par les responsables du cours. Mais pour chaque présentation, un étudiant du cours sera responsable de :

- **Présenter et remercier le conférencier ou de la conférencière;**
- **Formuler une ou deux questions en vue d'ouvrir la discussion.**

Les séminaires externes peuvent prendre la forme de participation à des évènements liés à la recherche (p. ex. colloques, conférences, symposiums, journées d'étude), ou au visionnement de conférences enregistrées. Ces séminaires doivent être au sujet de la *recherche en didactique des mathématiques*. Vous devez **assister à 2 de ces séminaires chaque session**. L'un est choisi par les professeurs, l'autre est au choix de l'étudiant, qui cependant doit s'assurer de faire valider son choix.

Le séminaire de maitrise en didactique est une occasion d'intégrer les étudiants de deuxième cycle dans la communauté de recherche en didactique des mathématiques, et de les accompagner dans leurs premiers pas qui les mènent à découvrir celle-ci. Un des enjeux de cette intégration est de se familiariser avec les distinctions à faire entre « recherche en didactique » et « enseignement ». Chaque année ces distinctions sont explorées selon un angle légèrement différent. Cette année, le thème choisi est :

« Questions de chercheur, questions d'enseignant : différences et similarités »

Vous êtes donc invités à organiser nos discussions et vos réflexions autour de ce thème. Il ne s'agit que d'un point d'entrée qui nous permettra de toucher tant aux aspects liés au développement d'une problématique, aux aspects théoriques, qu'à la dimension méthodologique, à l'analyse, et aux conclusions.

CALENDRIER DES RENCONTRES

À l'exception des séminaires externes, chaque rencontre aura lieu un lundi soir, de 17 h 30 à 20 h 30. Le calendrier des rencontres est le suivant :

- Rencontre de démarrage le 11 septembre 2016
- Séminaires de la session d'automne :
  - 2 octobre : Stéphane Cyr
  - 23 octobre : Jérome Proulx
  - 6 novembre : Thomas Rajotte
  - 27 nov ou 4 décembre : *à déterminer*
- Rencontre synthèse (table ronde) : 11 ou 18 décembre (selon le dernier séminaire)
- Séminaires de la session d'hiver :
  - 15 janvier : Laurent Theis
  - *Autres dates à déterminer*
- Dernière rencontre synthèse : fin avril 2018

Proposition de congrès et de conférence externe : **voir Moodle**

ÉVALUATION

Le séminaire de maitrise en didactique est une occasion d'intégrer les étudiants de deuxième cycle dans la communauté de recherche en didactique des mathématiques et de favoriser la communication des travaux de recherche au sein de la communauté.

Une note doit être attribuée néanmoins à chaque personne inscrite au cours. Les éléments de l'évaluation et la pondération de chacun seront :

- Qualité de la participation aux séminaires et aux rencontres. La participation active inclut la participation sur le forum MOODLE du cours qui permettra d'échanger nos réflexions tout au long du séminaire (10 %).
- Rédaction d'un résumé pour chacun des séminaires externes (2 à chaque session). Chacun de ces textes (1500 mots chacun) doit comprendre un résumé critique du ou des exposés, de même que des pistes de réflexion ou de questionnement.
- Participation à une table ronde (le 11 ou le 18 décembre) sur le thème choisi, à la lumière des séminaires de l'automne (15 %).
- Un travail de nature personnel portant plus sur l'évolution de sa perception de ce qu'est la recherche en didactique des mathématiques, ses apports, ainsi que sur vos réflexions autour du thème choisi (35%) :

- Une première réflexion (1 page) remise avant la 2e rencontre (5%).
- Un premier texte réflexif (5 pages), à remettre à la fin de la session d'automne (10%).
- À la lumière des commentaires et en développant davantage sa réflexion, un texte synthèse final (12 à 15 pages - maximum); le texte doit être soumis au plus tard le 1er mai 2018) (20%).

- Une présentation orale de (20 minutes, fin avril) où vous partagez vos réflexions en lien avec ce qu'est la recherche en didactique des mathématiques ainsi que le thème choisi (20%)

Dates pour les présentations et la remise des travaux :

- Les résumés des séminaires externes devront être remis au plus tard :
  - Le 11 décembre; 2 résumés remis (un obligatoire, un au choix);
  - Le 16 avril; 2 résumés remis (un obligatoire, un au choix);
  - ➢ Nous vous conseillons fortement de remettre vos résumés au plus tard 2 semaines après le visionnement afin de réduire votre charge de travail ainsi que de ne pas remettre les deux résumés à la fin. Ceci vous permettra d'avoir de la rétroaction sur le premier.
- La table ronde aura lieu le **11 ou le 18 décembre 2017** et les présentations orales **23 avril 2017**.
- Le travail de nature personnel devra être remis à trois moments
  - Première version du texte : **avant le 3 octobre 2017**
  - Deuxième version : **8 janvier 2018**
  - Texte final : **4 mai 2017**

AUTRES INFORMATIONS

MISE EN FORME DES TRAVAUX

Les travaux doivent suivre les normes de présentation d'un mémoire de l'UQAM : http://www.guidemt.uqam.ca/sites/default/files/site/all/default/upload/guide_de_presentation_des_memoires_et_theses_version_1.1.pdf

Vous pouvez utiliser l'adaptation canadienne-française des normes APA présentée dans ce guide pour vos références.

RETARD

Pour respecter l'équité à l'égard de la remise des travaux, un travail en retard sans entente préalable obtient la note 0.

ENREGISTREMENTS EN CLASSE

Les enregistrements audio ou vidéo des cours, des conférences, des laboratoires, des séminaires ou tout autre évènement d'enseignement ne sont autorisés qu'avec un accord écrit de l'enseignant, obtenu préalablement. Il est à noter que l'instructeur peut refuser d'accorder la permission d'enregistrer ou la révoquer à tout moment sans devoir fournir de justification. Enfin, tout matériel enregistré ne peut être utilisé que pour l'étude personnelle et ne doit donc pas être partagé, distribué, ou utilisé à quelques autres fins. Le non respect de cette exigence sera considéré comme un manquement académique de nature éthique.

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'étude justes et raisonnables, ou le droit à la dignité. La politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désires.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité´ sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :
http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf
Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement 514-987-3000, poste 0886 ;
www.harcelement.uqam.ca

PLAGIAT
Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : **www.integrite.uqam.ca**

m-à-j :17 juillet 2014